



Concours FDS 2026

La FDS invite ses membres et toutes personnes intéressées à participer au concours de dentelle 2026 qui a pour thème :

„ **CORPS CELESTES** “ – soleil, lune, étoiles, etc. pour les catégories Adultes et Jeunes

Conditions du concours 2026

1. Les travaux seront exécutés d'après les techniques de dentelle suivantes :
Dentelle aux fuseaux, dentelle à l'aiguille, dentelle au crochet, tricot d'art, dentelle de Ténériffe, dentelle Margarete, sprang laces, frivolité, filet, dentelles appliquées (p.ex. sur tulle).
La partie essentielle de la dentelle devra être faite à la main. La broderie n'est pas acceptée.
2. **Catégorie Adultes** : Tous les travaux sont dentelles de **création personnelle**. Les travaux présentés doivent être exécutés **personnellement** par les participantes au concours.
3. **Catégorie Jeunes** : Les travaux d'enfants et adolescents jusqu'à 16 ans ne sont pas évalués. Tous les participants recevront un certificat et un cadeau. Pour cette catégorie, il n'est pas nécessaire que ce soit une création personnelle. Mais la dentelle doit avoir été réalisée personnellement. Dans cette catégorie, des **travaux de groupes** peuvent être présentés. Ils peuvent être montés (i.e. le point 6 ci-dessous n'est pas applicable aux travaux de groupes).
4. Plusieurs travaux par catégorie peuvent être présentés. Chaque travail exige un formulaire et une finance d'inscription séparés.
5. Les travaux en 2 dimensions ne doivent pas dépasser env. 45 cm x 65 cm. Pour les objets en trois dimensions, une hauteur jusqu'à 20 cm au maximum est autorisée (les dentelles seront exposées sur des panneaux de 50 x 70 cm).
6. Les travaux seront remis sans cadre, sans accessoires de soutien, et ne seront pas fixés à une base. Si le travail se compose de plusieurs parties, celles-ci doivent être reliées les unes aux autres.
7. Les travaux ne doivent pas avoir été publiés et ils ne doivent pas être signés.
8. Pour la présentation aux juges et pour l'exposition lors de la Rencontre le 13.05.2025 à Bühler AR, les souhaits des participants seront pris en compte. Nous avons à disposition des panneaux en carton dans les couleurs blanc, gris, noir et bleu. Si quelque chose d'autre est souhaité comme fond de présentation, le matériel doit être joint à l'envoi du travail.
9. Pour l'exposition, les décoratrices se baseront sur la photo fournie. Sinon elles auront la main libre.
10. La FDS se réserve le droit de présenter les travaux à des expositions et de publier des photos de ces derniers. Les photos sont faites par la FDS et restent en sa possession.
11. Une éventuelle exploitation commerciale ne pourra se faire qu'avec l'assentiment de l'auteur.
12. Un jury indépendant, composé de plusieurs membres, évaluera les travaux selon les critères suivants :
 - Interprétation du thème
 - Originalité
 - Qualité
 - Force d'expression
 - Impression généraleLes décisions du jury sont sans recours. **Aucune correspondance ne sera échangée.**
13. Les travaux qui ne correspondent pas aux conditions du concours ne seront pas pris en considération.
14. Le jury a le droit de ne pas attribuer tous les prix.

Ajoutez à l'envoi :

- une photo ou une copie du travail de concours, avec une mention indiquant le haut et le bas du travail
- le formulaire d'inscription
- une étiquette postale autocollante indiquant votre adresse complète pour le retour

Les envois avec indications incomplètes ne pourront pas être acceptés.

Les membres du comité FDS, du groupe de travail Rencontre et du comité d'organisation sur place ne peuvent participer que hors concours.

La FDS distribue pour la catégorie Adultes des prix d'une valeur de :

CHF 350.-- / CHF 250.-- / CHF 150.--

Un favori du public sera choisi lors de la Rencontre. Il sera récompensé par CHF 50.--.

L'octroi d'un prix spécial est possible.

Frais de traitement y compris le retour :

Catégorie Adultes :

Membres FDS : en Suisse CHF 25.-- ; à l'étranger CHF 33.--.

Non-membres : en Suisse CHF 40.-- ; à l'étranger CHF 48.--.

Catégorie Jeunes :

gratuit

Assurance :

Les travaux envoyés et laissés en prêt restent propriété des participants. Ils sont couverts par leur assurance mobilière privée contre les risques comme feu, eau et cambriolage.

Pour une garantie d'assurance plus large (par exemple vol simple hors de chez vous) renseignez-vous auprès de votre assurance mobilière privée pour savoir si vous êtes assuré contre ces risques.

Les œuvres sont présentées jusqu'à la fin de l'exposition et seront retournées ensuite.

Les travaux participants au concours doivent être envoyés au plus tard le **30 avril 2026** (date du timbre) à l'adresse suivante :

Madame Franziska Kaiser, Untere Schärerstrasse 20, Rätterschen, 8352 Elsau.

L'envoi inscrit est conseillé.

Le matériel d'emballage doit être réutilisable pour le retour.

Vous pouvez télécharger le **formulaire d'inscription** et le bulletin de versement sur le site de la FDS, (www.vss-fds.ch/activités/concours/2026), ou commandez-le par téléphone ou par écrit auprès de Ch. Vogler, Burgmattstrasse 199, 5080 Laufenburg, Tél. 062 874 17 12 (prière d'utiliser le répondeur) ou par courriel auprès ch.vogler@vss-fds.ch.